

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kevin Cournoyer

<https://www.cadre21.org/membres/836b72149dddc738e44b5480>

Date d'obtention : 2021-03-15 19:14:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un modèle d'intervention clé en main, il nous suffit d'ouvrir et de suivre les étapes afin de rassurer les victimes et d'accompagner les instigateurs. L'idée est de faciliter le travail des intervenants et du service de police. Enfin, elle nous sert à protéger rapidement l'intégrité des victimes en évitant la propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va assurément encadrer ma façon d'intervenir afin d'être plus efficace et surtout faciliter la communication avec le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais m'assurer de bien distinguer les situations selon l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue.